

ASSEMBLEE PLENIERE DU 22 JUIN 2010

AVIS DES COMMISSIONS DU C.E.S.R. SUR LE BILAN D'ACTIVITES ET LE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGION REUNION POUR L'EXERCICE 2009

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés



10, rue du Béarn - B.P. 7191 97719 Saint-Denis MESSAG Cedex 9 Tél.: 0262 97 96 30 Fax.: 0262 97 96 31

cesr@cr-reunion.fr www.cesr-reunion.fr



GENERALITES

Les commissions du C.E.S.R. prennent acte du bilan d'activités et du compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2009.

Conformément à leurs demandes antérieures, elles souhaitent que la collectivité adopte une présentation uniforme pour l'ensemble de ses rapports sectoriels, se déclinant en objectifs, actions, moyens et indicateurs.

Ils devraient, comme celui du bilan d'activités 2004 du secteur économie générale, préciser les **objectifs quantifiés à atteindre** afin de mieux en apprécier les évolutions.

Afin de pouvoir appréhender globalement les documents budgétaires de la collectivité, sur le moyen et le long terme, les commissions demandent à être destinataires du PPF/PPI actualisé accompagné des simulations budgétaires.

Concernant les dotations de l'État, les commissions rappellent leur demande récurrente que soient communiqués au C.E.S.R., les résultats de l'évaluation chiffrée des transferts opérés par la loi du 13 août 2004. Lors de l'examen du projet de budget primitif pour l'année 2010, un engagement avait été donné en ce sens. Aussi, elles renouvellent leur demande que le C.E.S.R. soit destinataire de ces résultats (actualisés) dès que possible.

Par ailleurs, les commissions soulignent à nouveau le contexte économique particulièrement difficile tant pour une majorité de familles réunionnaises que bon nombre d'entreprises (en particulier du secteur du bâtiment et des travaux publics). Cela est dû notamment aux effets de la crise financière mondiale, à la discontinuité des grands travaux (fin de la route des Tamarins et attente d'un nouveau grand projet), ... Elles engagent le Conseil régional à lancer sans délai les travaux dont les études sont finalisées, afin de permettre aux entreprises locales de « tenir ».

Enfin, les commissions rappellent leur demande de voir se généraliser la procédure d'évaluation à l'ensemble des politiques publiques¹ et l'intérêt à adopter une démarche évaluative davantage qualitative. En ce sens, il est important de mettre en place très rapidement à la Réunion une véritable structure d'évaluation.

2

¹ Cf. Contribution « Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion – à partir de l'exemple des programmes européens » adoptée en Assemblée plénière le 4 mars 2009.

POLITIQUE REGIONALE

La commission prend acte des bilan d'activités et compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2009 pour les secteurs des Affaires générales et financières, des Affaires européennes et de la Coopération régionale.

I. SECTEUR « AFFAIRES GENERALES ET FINANCIERES »

La commission constate un résultat comptable de la collectivité régionale de 24 033 722 € pour l'exercice 2009 (111 671 216 € en 2008). En tenant compte des reports (27 212 165 €), le résultat net représente 51 245 887 €.

Les recettes réalisées s'élèvent en mouvements réels à 852 025 112 €, soit un taux de 83,4 % par rapport aux prévisions (1 021 375 201 €).

La commission note que les transferts et recettes diverses représentent 358 977 439 €. La fiscalité correspond au deuxième poste des recettes avec 258 802 211 €. Elle note un recours à l'emprunt moins important (45 980 000 € pour 141 721 340 € en prévisions).

Les dépenses totales représentent 827 991 390 € soit un taux de réalisation de 76,3 % (1 021 375 201 € en prévisions).

Pour la section de *fonctionnement*, elles se sont élevées à 255 898 378 € (pour 216 942 134 € en 2008) avec un taux de réalisation de 80,7 % et une progression de 18 %. Pour l'*investissement*, les réalisations se sont chiffrées à 572 093 013 € (pour 558 415 728 € en 2008) et un taux de réalisation de 81,2 %, en évolution de 5,2 % par rapport à 2008.

1. Ressources humaines

Comme le mentionne le bilan d'activités, l'effectif de la collectivité est passé de 660 agents (fin 2008) à 1 268 au 31 décembre 2009. Compte tenu de cette augmentation, la commission rappelle sa demande de la mise en place d'un dispositif de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences prenant en compte l'ensemble des situations (transferts de personnel, élargissements des compétences, évolutions de carrière, ...). Pour ce faire, l'adaptation et la mise à jour régulière de certains outils de pilotage de la politique des ressources humaines sont impératives. Il en est notamment ainsi du plan de formation, des organigrammes hiérarchiques et fonctionnels, des fiches de poste, du tableau des effectifs qui sont des préalables sur lesquels doit s'appuyer un tel dispositif.

2. Budget et finances

La commission note que la collectivité a procédé en 2009 à l'actualisation des perspectives d'évolution du budget à moyen et long termes dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements.

3. Recherche/Innovation

La commission avait souligné, lors de l'examen du projet de budget primitif pour 2009 et du bilan d'activités de 2008, un effort de présentation récapitulant l'ensemble des financements accordés à la recherche et l'innovation, qu'elle ne retrouve pas. Compte tenu du caractère transversal de cet axe prioritaire, celui-ci pourrait également être identifié dans chacun des rapports sectoriels.

4. Patrimoine et logistique

La commission regrette l'absence de présentation sectorielle pour le patrimoine et la logistique.

II. SECTEUR « AFFAIRES EUROPEENNES »

Pour ce secteur, la commission constate que l'année 2009 a été ponctuée par de multiples travaux relatifs à la gestion des fonds européens (clôture des programmes 2000-2006, programmation et certification des nouveaux programmes, ...), à la préparation de la nouvelle stratégie européenne pour les RUP ainsi qu'à l'élaboration du Mémorandum des RUP.

La commission souligne également que des travaux préparatoires ont été menés en 2009 en vue de l'évaluation des P.O.E., lesquels ont donné lieu à l'officialisation par le Comité National de Suivi des fonds européens, de la mise en place prochaine d'un Comité Régional d'Evaluation dont le C.E.S.R. devrait faire partie.

Elle note avec satisfaction qu'une évaluation à mi-parcours des programmes opérationnels européens est prévue, malgré l'absence de règles strictes réglementaires en la matière. Cette initiative est de nature à développer la pratique de l'évaluation des politiques publiques et donc son appropriation.

La commission considère que les difficultés de l'exercice d'évaluation induites par l'individualisation et le fractionnement des programmes justifient le maintien de l'approche intégrée au niveau local.

D'un point de vue thématique et transversal, elle soutient la priorité à accorder à la recherche et à l'innovation dans les travaux d'évaluation, compte tenu notamment de la S.R.I.²

III. SECTEUR « COOPERATION REGIONALE »

La commission note que les actions entreprises dans ce secteur pour l'année 2009, à la fois sur les plans bilatéral et multilatéral, se sont inscrites dans la continuité des priorités de la mandature 2004-2010. Elles ont pris essentiellement en compte la mise en oeuvre du programme opérationnel de coopération territoriale.

-

² Stratégie Régionale d'Innovation.

1. Remarques générales

Sur la forme, sachant que plusieurs directions du Conseil régional gèrent des projets de coopération, la commission réitère sa demande de voir apparaître pour les différents documents budgétaires à venir, une présentation analytique et synthétique reprenant l'ensemble des actions menées par pays, avec leurs montants. L'absence de consolidation induit une réelle difficulté pour apprécier l'impact global de la politique de coopération. Pour ce faire, un effort de décloisonnement des services et de mutualisation des moyens apparaît incontournable.

La commission considère que la présentation adoptée en 2007 à l'occasion des orientations budgétaires était davantage lisible : elle identifiait le contexte général (défis et opportunités) et déclinait les objectifs, priorités géographiques, secteurs d'intervention, moyens budgétaires et mesures d'accompagnement. Elle rappelle également qu'elle avait souhaité que les comptes rendus annuels d'activités et bilans financiers des structures bénéficiant d'une délégation de service public soient annexés aux documents budgétaires.

La commission se félicite de la mise en place des instances de concertation FED/FEDER, preuve s'il en est, de l'ouverture de plus en plus marquée de la Réunion sur son environnement régional. Pour répondre à ses ambitions, le Conseil régional se doit de prévoir des moyens humains et organisationnels adaptés.

Sur le plan organisationnel, la commission avait notamment noté lors de l'examen du projet de budget primitif pour 2010, que la multiplicité des services instructeurs au sein de la collectivité ralentissait la programmation.

Aussi, la commission rappelle ses préconisations relatives au renforcement des moyens, à la coordination des actions et des diverses sources de financement ainsi qu'à la clarification du rôle des intervenants qui figurent dans sa note adoptée par le Bureau du C.E.S.R. le 8 juillet 2005 intitulée « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien ».

Elle plaide pour la mise en place d'une organisation structurée à la Réunion. La désignation de la Région, comme chef de file de la coopération, contribuerait au développement d'une vision commune en la matière³. Il en est de même de l'adoption primordiale d'un plan stratégique coordonné et partagé par l'ensemble des acteurs dont la société civile.

Dans le cadre du renforcement du partenariat, le C.E.S.R. exprime sa volonté d'être associé à toutes manifestations qui seraient organisées au niveau régional.

2. Remarques particulières

La commission encourage l'intensification du dispositif de volontariat du progrès, compte tenu de l'opportunité qu'il représente pour les Réunionnais. Elle souhaiterait que ces expériences soient valorisées dans le cadre de l'évaluation des dispositifs de mobilité, à travers une étude sur l'insertion et le parcours professionnels des jeunes.

³ Cf. « Contribution du C.E.S.R. aux Etats généraux de l'Outre-mer » du 3 juillet 2009 et « Avis du C.E.S.R. sur les Etats généraux de l'Outre-mer Réunion » du 19 août 2009.

Concernant plus particulièrement les échanges économiques, la déclinaison pragmatique des actions est urgente, et ce au regard de la mise en œuvre complète des Accords de Partenariat Economique. Pour ces derniers, elle renouvelle sa demande d'être informée, le plus régulièrement possible par les services concernés, de leurs évolutions, et ceci, depuis la signature des accords intérimaires de 2008.

Enfin, la commission rappelle qu'en matière touristique de réelles perspectives existent avec l'ensemble des partenaires de la zone. Le développement de ce secteur d'activités, porteur d'emplois, ne peut toutefois se faire sans moyen adapté, qu'il s'agisse des formations aux métiers touristiques (apprentissage des langues, accueil, ...) ou des infrastructures touristiques.

DEVELOPPEMENT DURABLE

La commission « Développement durable » prend acte du bilan d'activités et du compte administratif de la collectivité régionale pour l'exercice 2009. Globalement, les actions entreprises par la collectivité sont restées en accord avec les orientations de la mandature 2004-2010.

I. SECTEUR « AMENAGEMENT »

La commission a pris note de l'avancée de la procédure de révision du SAR dans le cadre de l'exercice 2009. Elle tient à renouveler sa demande de l'adoption du SAR dans des délais les plus brefs afin que les documents qui en découlent, notamment les SCOT et les PLU, puissent rapidement se mettre en conformité avec les grandes orientations régionales d'aménagement. Elle insiste sur l'importance d'un accompagnement, dans un second temps, des intercommunalités et des communes, dans le cadre de la définition de leur document d'aménagement et d'urbanisme.

Elle souligne que l'objectif d'un aménagement harmonieux de la Réunion passe aussi par la valorisation d'outils tant techniques que financiers tels l'E.P.F.R. ou le FRAFU.

En effet, l'E.P.F.R. a toujours eu pour vocation d'être le bras armé des collectivités pour la constitution de réserves foncières à court, moyen et long termes. Mais, comme la commission l'a toujours rappelé dans ses avis antérieurs, celui-ci ne peut intervenir efficacement que si un véritable engagement politique pour une gestion foncière du territoire se met en œuvre et cela à toutes les échelles du territoire afin d'accueillir logements (dont 26 000 logements sociaux), équipements et activités économiques (notamment touristiques).

Pour ce qui est du FRAFU, l'évolution récente de sa ventilation en différentes mesures doit permettre une approche fine, rapide et efficace des interventions publiques pour le financement des opérations. La commission souligne, comme elle l'a défendu dans son rapport sur l'aménagement des mi-pentes⁴, le fait que ces interventions devront avoir lieu de plus en plus sur des territoires contraignants (mi-pentes, Hauts, zones plus pentues, ...) et que les moyens financiers des nouvelles mesures doivent s'adapter en conséquence.

En ce qui concerne le programme de revitalisation des centres-villes et densification autour des « pôles d'échanges », la commission rappelle que la construction des villes à la Réunion s'est faite non pas uniquement autour de ces points mais aussi au niveau des quartiers qui constituent autant de centralités et lieux de vie. Ainsi, elle insiste sur une approche des fonctions de centralité tant de manière globale que par quartiers. L'intervention régionale pourrait être envisagée à ce double niveau. Pour la commission, la qualité des villes de la Réunion est le produit de la valeur de chacun de ces secteurs. Ce type d'intervention régionale devrait permettre de développer par ailleurs des projets au profit des moyennes et petites entreprises du BTP ou autres, et à la population de mieux s'approprier son espace de vie.

7

⁴ Rapport du C.E.S.R.: « Quel aménagement pour les mi-pentes de la Réunion à l'horizon 2030 ? » Assemblée plénière du 19 novembre 2008.

Dans la même logique, la commission souligne tout l'intérêt d'une intervention régionale plus marquée dans la politique de structuration des bourgs de mi-pentes et des Hauts. Ces zones vont en effet accueillir une partie des 200 000 habitants supplémentaires. Il convient d'accompagner leur structuration⁵ (villages créoles), d'organiser leur desserte et de favoriser l'implantation d'activités sociales et économiques ainsi que la mixité des logements.

En matière d'endiguement des ravines, la mise en œuvre du P.G.R.I.⁶, décliné dans les PAPI⁷ en 2009, a permis de retenir un certain nombre d'interventions et de travaux à réaliser. Cependant, pour la commission, le P.G.R.I. n'a pas apporté de réponse à la problématique de la faible capacité financière des communes à réaliser les travaux. De ce fait, au-delà de quelques actions phares, elle craint que des ravines qui nécessitent d'être endiguées ne le soient pas. La commission demande que la réflexion se poursuive et que le Conseil régional mette tout en œuvre pour que soit apportée une réponse efficace à cette question.

II. SECTEUR « ENVIRONNEMENT »

Concernant ce secteur, la commission reconnaît que l'intervention régionale en 2009 a permis un travail important en matière de connaissance des milieux. Elle rappelle que dès 2005, dans le cadre de son avis sur le bilan d'activités, elle avait invité la collectivité régionale à poursuivre son effort en matière d'information et de sensibilisation du grand public afin que l'environnement soit l'affaire de tous les Réunionnais.

En matière de gestion des déchets, elle relève que l'année 2009 a permis de lancer la procédure de validation du PREDIS/PREDAMA. Mais dans un cadre plus global, la multiplication des plans et le nombre de niveau de collectivités compétentes en matière de gestion des déchets incitent la commission à penser qu'un important travail de concertation, de mise en cohérence et de mutualisation des moyens, est plus que jamais nécessaire. Elle rappelle la préconisation qu'elle avait émise dans le cadre de son avis sur le budget primitif 2009, de voir le Conseil régional œuvrer pour la création d'un syndicat mixte de gestion et de traitement des déchets.

L'article 50 de la loi d'orientation pour l'Outre-mer a confié au Conseil régional la compétence en matière de planification de l'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie. L'exercice 2009 a permis ainsi au Conseil régional de s'investir, après le PRERURE, dans les actions définies dans sa stratégie (STARTER).

Cependant, la commission estime que la promotion des énergies renouvelables, la nécessité de garantir le service public de l'électricité, l'adaptation et la mise à niveau du parc de production électrique issue du fossile, la recherche de cohérence entre PPI et PRERURE, le dialogue entre partenaires, ... exigent qu'un espace de dialogue et d'échanges soit créé. Elle invite le Conseil régional à être moteur dans la mise en œuvre de cette idée.

⁵ Rapport du C.E.S.R.: « Quel aménagement pour les mi-pentes de la Réunion à l'horizon 2030 ? » Assemblée plénière du 19 novembre 2008.

⁶ P.G.R.I.: Programme de Gestion des Risques d'Inondation

⁷ PAPI : Plan d'Actions de Prévention des Inondations

III. SECTEUR « ROUTES ET TRANSPORT »

La commission note que 2009 a vu la livraison de la route des Tamarins, mais également la poursuite d'opérations visant une meilleure qualité des déplacements sur le réseau principal de l'île.

Elle rappelle que la possibilité de se déplacer dans de bonnes conditions constitue un élément essentiel d'un aménagement harmonieux du territoire. De ce fait, compte tenu de l'éclatement des compétences en matière de déplacements, la commission souligne l'intérêt d'une approche globale de la politique des routes et transports à la Réunion. L'objectif poursuivi viserait à un maillage fin entre routes nationales et départementales et à une meilleure coordination entre les projets et les phases travaux. La commission souligne qu'une bonne gouvernance est aujourd'hui incontournable afin que les infrastructures de déplacement à venir ne soient pas retardées dans leur réalisation.

Enfin pour la commission la qualité des déplacements passe aussi par celle des transports publics de personnes. Si elle souligne l'intérêt des subventions qui ont été accordées aux A.O.T.⁸., elle souhaite leur renforcement et estime qu'elles doivent être subordonnées à la réalisation d'objectifs quantifiés (fréquence, desserte, maillage, ...) et faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation périodique⁹.

⁸ A.O.T.: Autorités Organisatrices des Transports.

⁹ Cf. : avis du C.E.S.R. sur le BA et CA 2005 de la Région Réunion.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

I. SECTEUR « ECONOMIE GENERALE »

La commission note que le taux de réalisation des engagements comptables pour 2009, s'élève à 88 % (37 071 206 €) dont 91 % pour la section d'investissement et 79,2 % pour la section de fonctionnement (contre 31 619 475 € en 2008).

Le montant des mandatements était, pour 2009, de 29 474 002 € (contre 33 927 803 € en 2008), soit un taux de réalisation de 60 %.

La commission souhaite disposer d'un état de l'évolution des crédits engagés et consommés au cours de la dernière décennie.

1. Améliorer l'environnement des acteurs économiques

La commission note avec satisfaction que le C.E.S.R. sera associé, en 2010, aux travaux menés dans le cadre de l'étude relative à l'évaluation de l'impact du **dispositif de l'octroi de mer** et à son devenir.

Suite à l'harmonisation des compétences entre les Conseils général et régional, ce dernier est compétent, depuis le 1^{er} janvier 2005, pour le secteur économique (hors agriculture) et gère donc l'aménagement des zones d'activités économiques. La commission constate que depuis cette date, comme elle l'a souligné dans tous ses derniers avis, la situation ne s'est pas améliorée et que de nombreux projets, aussi bien d'implantation que d'extension d'entreprises, n'ont pas pu se concrétiser à la Réunion faute de **foncier à vocation économique**.

La commission rappelle que, lors de l'examen des orientations budgétaires du Conseil régional pour 2009, elle avait souligné qu'il était urgent que les intentions prévues pour les zones d'activités et l'immobilier d'entreprise soient maintenant suivies d'actions et de réalisations.

La commission constate que la **SR21** a mené des actions collectives au cours de l'année 2009 mais n'a pas mis en place de réels dispositifs d'accompagnement des entreprises pour répondre aux appels d'offres internationaux.

2. Accompagner le développement du tissu économique local et la création d'emplois

La commission souligne l'existence d'un problème global de communication sur le dispositif de prise en charge partielle de la **commission de garantie « Fonds DOM »**. Les membres de la commission ont constaté que ce dispositif n'était pas systématiquement proposé par les banques aux bénéficiaires potentiels. Or, ces dernières servent de relais entre l'Agence Française de Développement (AFD), compétente pour la gestion du fonds de garantie, et les chefs d'entreprise.

La commission rappelle qu'il est nécessaire et urgent de créer un **guichet unique de l'information** sur les aides en faveur des entreprises, permettant ainsi de regrouper des personnes ressources dans un lieu unique où elles pourront orienter le chef d'entreprise en fonction de ses besoins.

3. Le développement des domaines « d'actions » stratégiques

La commission note que le travail partenarial mené en 2009 entre l'Etat, le Conseil régional et les pêcheurs, pour le projet de création d'une interprofession sera poursuivi en 2010 ; ce travail est d'importance car il permettra à la filière pêche-aquaculture d'accroître sa compétitivité, mais il y a urgence car la situation évolue très rapidement dans l'océan Indien.

II. SECTEUR « TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION »

La commission rappelle qu'elle mène actuellement une réflexion sur le haut débit à la Réunion et procède aux auditions des opérateurs et des institutionnels concernés par ce sujet.

DEVELOPPEMENT HUMAIN

I. REMARQUES GENERALES

La commission constate que le bilan des interventions et des dispositifs mis en œuvre par le Conseil régional, dans les trois domaines de sa compétence (Education, Mobilité et Formation professionnelle), se résument à des taux de réalisation financière et au nombre de bénéficiaires concernés.

Au-delà de ces données relatives à la gestion sur lesquelles elle ne formule aucune remarque particulière par rapport à ces précédents avis, la commission souhaiterait voir se substituer à la culture des chiffres, qui semble prévaloir dans toutes les collectivités, une véritable culture de résultats qui prenne appui sur une démarche réelle d'évaluation.

Plus que des sommes conséquentes investies dans telle ou telle mesure, elle aimerait pouvoir disposer d'éléments sur l'impact des financements engagés¹⁰. Ainsi, comme elle a eu l'occasion de le signaler dans plusieurs avis, la commission suggère que le bilan d'activités tant du secteur de l'Education et de la mobilité que de celui de la Formation professionnelle soit présenté dans cette logique.

En particulier, la commission préconise, comme lors de ses précédents avis, que le **Programme Régional de Développement des Formations (P.R.D.F.)** adopté en mars 2006, contrairement au précédent dont aucun bilan n'a été tiré, fasse bien sûr, l'objet d'une évaluation et que cette dernière soit aussi communiquée aux partenaires. Elle note que le dispositif d'évaluation a été finalisé en 2009 avec une attention particulière portée à la collecte des données de base permettant la construction des indicateurs et les fonctionnalités de l'outil.

Conséquence de la loi de novembre 2009¹¹ instituant un P.R.D.F. contractualisé avec l'Etat et le Recteur d'académie, un nouveau Contrat de P.R.D.F. devrait être signé le 1^{er} juin 2011 et des conventions annuelles d'application pourraient être signées avec Pôle emploi. Afin de mener à bien ces opérations, il paraît indispensable d'avoir rapidement les résultats de l'évaluation de l'actuel document.

Par ailleurs, la commission est intéressée par les modalités qui seront mises en place par le Conseil régional dans le cadre du nouveau pilotage du Contrat de P.R.D.F.

II. REMARQUES PARTICULIERES

Le bilan d'activités du Conseil régional contient essentiellement des indicateurs financiers tendant à attester de la bonne gestion et des justes prévisions réalisées sur un exercice. La commission estime nécessaire de disposer d'éléments plus nombreux et circonstanciés pour la plupart des actions retracées. Ceci, non seulement pour bien en cerner l'objectif, mais également pour pouvoir apprécier la cohérence d'ensemble de la politique menée.

¹⁰ Cf. Contribution « Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion – à partir de l'exemple des programmes européens » adoptée en Assemblée plénière le 4 mars 2009.

¹¹ Loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie.

Ainsi, pour le « secteur de l'Education », deux opérations spécifiques « accompagnement des jeunes en difficulté / décrochage » et « TFLR¹² » ont retenu leur attention malgré leur montant relativement minime. En l'absence de précisions, il est difficile de comprendre l'intervention du Conseil régional dans la lutte contre le décrochage scolaire sachant que ce champ relève de l'Académie de la Réunion. De même, « la TFLR » fait partie du dispositif partenarial de lutte contre l'illettrisme, mais le détail et le bilan ne se trouvent dans aucun document.

Concernant l'illettrisme, la nécessité d'un développement et d'éléments plus détaillés sur l'intervention de la collectivité régionale s'avère encore plus indispensable puisque environ 110 000 personnes sont touchées. Il paraît nécessaire à la commission que les bénéficiaires de la formation dispensée au sein des Ateliers Permanents de Lutte contre l'Illettrisme et financée par le Conseil régional, s'inscrivent obligatoirement au Certificat de Formation Générale (C.F.G.).

La commission confirme qu'elle est favorable à l'aide aux manuels scolaires au profit des lycéens et à l'allocation de **petit équipement**/outillage pour les apprentis. Elle rappelle qu'elle souhaiterait voir cette aide étendue aux élèves de lycées professionnels et de B.T.S. par souci d'équité.

Apprentissage

Cette voie de formation dont la commission préconisait des pistes pour son développement dans sa note¹³, offre toujours des possibilités d'insertion intéressantes à en croire le suivi des stagiaires 6 mois après leur formation.

Cependant, les effectifs qui avaient tendance à stagner depuis quelques années aux alentours de 4 000, ont réellement chuté (- 4,5 %) en 2009 malgré 9 nouvelles sections ouvertes. Sous l'effet de la crise, le ralentissement s'est fait notamment sentir dans le B.T.P. et l'automobile. Ceci interpelle la commission qui se demande si le Conseil régional détient tous les éléments et les outils nécessaires pour réagir. Aussi, dans le droit fil de son rapport et de ce constat, elle suggère que plus qu'un suivi des stagiaires à 6 mois après leur sortie, le Conseil régional suive une cohorte de stagiaires sur 3 ans afin d'en avoir une véritable traçabilité. Il lui paraît également intéressant de savoir quel est le profil des stagiaires accédant aux niveaux supérieurs de l'apprentissage (III, II, I) qui tendent à se développer.

Réhabilitation des centres de formation

La commission attire l'attention sur la nécessité d'un strict entretien courant de ce patrimoine transféré afin d'éviter les coûts conséquents de réhabilitation lourde, souvent proches de 50 % de leur valeur de construction.

-

¹²TFLR: Télé Formation Lecture – Réunion.

¹³ Cf. note «L'apprentissage une voie de formation contribuant au développement humain » adoptée le 18 novembre 2008.

Mobilité

La commission réitère sa demande de clarification du concept de mobilité et de son pilotage, compte tenu de leur complexité ainsi que de la multiplicité des intervenants et des dispositifs. Elle souhaite voir réellement mise en action l'Observatoire de la mobilité et des Migrations créé depuis quelque temps déjà, mais jamais installé.

Elle encourage les initiatives comme celle prise en 2008 et renouvelée en 2009 par le Conseil régional, par la signature de la convention entre la Région, l'Association des Directeurs des IUT (ADIUT) et l'Académie de la Réunion en vue de favoriser la mobilité des bacheliers des séries technologiques et des titulaires de BTS et DUT vers des licences professionnelles. Permettre une meilleure orientation post baccalauréat, tout en tenant compte de la saturation de l'offre de formation de filières courtes professionnalisantes à la Réunion, ne peut être que bénéfique. Cela contribue, de plus, à éviter les déboires que les jeunes bacheliers connaissent en se dirigeant par défaut dans des filières généralistes de l'Université.

EPANOUISSEMENT HUMAIN

La commission prend acte du bilan d'activités et du compte administratif de la Région pour l'exercice 2009 pour les secteurs du sport, du socio-éducatif et de la culture. Les réalisations sont en adéquation avec les orientations budgétaires et les prévisions du budget primitif 2009.

En ce qui concerne le **« SECTEUR CULTURE »**, la commission regrette que les efforts faits, lors du bilan d'activités précédent, pour une présentation détaillée et chiffrée des actions n'aient pas été poursuivis. A ce propos, elle note quelques imprécisions, voire des erreurs, notamment en ce qui concerne l'intraculturalité ou pour les Arts plastiques. En ce qui concerne la coopération régionale, le patrimoine ou les structures muséales, il y a peu ou pas d'éléments chiffrés. Ce manque de précisions et ces erreurs sont préjudiciables à une bonne lisibilité. La commission préconise donc que le bilan d'activités mentionne clairement les montants affectés à chaque action, en cohérence avec le compte administratif qui en est la traduction budgétaire.

Sur le fond, en 2009 la collectivité régionale a assuré une continuité dans la mise en œuvre des actions. Elle a poursuivi ses efforts en matière de professionnalisation et de structuration des activités culturelles, efforts auxquels la commission adhère, d'autant qu'ils se font dans des domaines aussi variés que le spectacle vivant, les arts plastiques, l'audiovisuel, Toutefois, la vigilance de la commission porte sur le fait que la recherche légitime de professionnalisme ne dévie pas vers un élitisme, mais qu'au contraire concoure à démocratiser la culture.

En ce sens, le renforcement du partenariat avec le tissu associatif culturel, notamment par la contractualisation pluriannuelle que favorisait déjà l'instance régionale, est, selon la commission, de nature à « réinventer l'action de proximité » ¹⁴. Le « désengagement des partenaires » que note la collectivité est en ce sens regrettable.

Ce dernier se vérifie surtout en ce qui concerne la mission d'inventaire du patrimoine culturel, compétence transférée au Conseil régional depuis le 1^{er} février 2007 sans transferts de moyens de l'Etat. Toujours dans le domaine du patrimoine, plus précisément du soutien aux actions associatives, la commission observe une incohérence dans le fait d'afficher que « le secteur archéologique s'est imposé comme une priorité pour la recherche patrimoniale à la Réunion » alors que la seule dépense mentionnée en la matière dans le bilan d'activités de 2009 est le montant de 7 500 € (aide à l'équipement) pour le GRAHTER.

La commission a par ailleurs déjà plaidé en faveur d'une vigilance à accorder pour sauvegarder la pluralité dans le domaine de la culture¹⁵, reflet de la diversité de la société réunionnaise.

En matière de structures muséales, elle rappelle une préconisation mainte fois répétée, telle un leitmotiv, de mettre en place un pass-musée favorable à une plus grande fréquentation et au développement du tourisme autour d'une offre muséale qui se diversifie.

-

¹⁴ Cf. avis du C.E.S.R. sur les orientations budgétaires 2008 du Conseil régional.

¹⁵ Dans l'avis du C.E.S.R. sur les orientations budgétaires 2008 du Conseil régional, « la commission s'accorde à dire que la vigilance est à accorder au risque qu'in fine, elle (la MCUR) devienne l'interlocuteur unique au détriment des acteurs constitutifs d'un paysage culturel diversifié ».

En ce qui concerne le **« SECTEUR SPORT »**, la collectivité a favorisé les actions de structuration et de responsabilisation du mouvement sportif par le partenariat avec les ligues et comités ainsi que la professionnalisation des acteurs intervenant dans le secteur notamment.

La commission regrette toutefois que les activités à caractère socio-éducatif n'aient pas constitué une véritable priorité pour la collectivité. Elle rappelle que le sport peut être un tremplin pour bon nombre de jeunes car véhiculant des valeurs de progrès et de réussite sociale, à la fois exemplaire pour l'individu mais également pour l'ensemble de la jeunesse réunionnaise. L'engouement que suscitent les quelques grands sportifs réunionnais tels Jackson Richardson, Guillaume Hoarau, ..., entre autres, en atteste. La commission rappelle sa préconisation concernant la mise en place d'un dispositif permettant la reconversion professionnelle des athlètes de haut niveau.

Elle note également que l'excellence visée lors de la mandature 2004-2010 devait passer par la construction d'un lycée sportif, ouvert sur la zone de l'océan Indien. Il est dommage que ce projet, soutenu par le C.E.S.R., ne se soit pas concrétisé.

Par ailleurs, la commission reste attachée à l'idée de fédérer les ligues et comités au sein d'un office réunionnais du sport. S'il s'agit avant tout de faciliter la concertation, la commission y voit également l'occasion de proposer un outil d'observation et d'évaluation en continu de la politique sportive à la Réunion.

En conclusion, la commission rappelle cette nécessité de développer une démarche d'évaluation, aussi bien de la politique culturelle que sportive tant du Conseil régional que des autres collectivités et de l'Etat.